## RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMEN

Envoyé en préfecture le 11/03/2021 Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le 16/03/2021 J. A. 25 DE LOS 232200010 20210216 CP2021 02 25 DE

COMMUNE OPÉRATION	СОÛТ НТ	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE		
1) POUPAS Réfection des escaliers du clocher de l'église. BCTR/00002416	3 143 €	2 619 € *	54%	<u>1 414 €</u>		
Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 2 619 € au lieu de 3 143 € pour respecter le taux de						

<u>Observation</u>: \*La dépense subventionnable est ramenée à 2 619 € au lieu de 3 143 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).

2) VALEILLES Installation d'un défibrillateur BCTR/00002733	1 863 €	1 863 €	45 %	838 €

**TOTAL: 2 252 €** 

Le Président,

Christian ASTRUC